



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 35.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

Date de la convocation : 20 mars 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt sept mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme DETUYAT à Mme BALAGUE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes DETUYAT. FABREGAS. OVADIA. ESTAUN. DENES. LABORDE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ACQUISITION A L'EPFL DES PARCELLES AH 106/108/1541/543/574/575/576/577/578/579/580/581 SITUEES 71-73 ROUTE DE FRONTON : ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 18.2019 ET NOUVELLE REDACTION

Exposé :

Lors de la séance du 19 février 2019, le Conseil municipal délibérait sur l'acquisition de parcelles situées 71-73 route de Fronton appartenant à l'EPFL. Or, suite à une erreur sur le montant de la cession, il convient de redélibérer.

Dans le cadre de ses orientations en matière d'aménagement urbain, de renforcement de la centralité et de requalification des espaces publics, la ville avait identifié le secteur « SPAR » comme un secteur d'intervention prioritaire. Au fur et à mesure des mutations foncières sur ce secteur, l'établissement public foncier du Grand Toulouse (EPFL) a été sollicité pour acquérir les parcelles et assurer le portage financier, permettant ensuite de mettre en œuvre la requalification de ce secteur qui propose à la fois une offre de locaux

commerciaux rénovés et un programme de logements sociaux conformément à la servitude de mixité sociale sur ces parcelles.

Un appel à projet a été lancé et le promoteur LP Promotion associé au bailleur social Patrimoine a été retenu pour réaliser cette opération.

La commune doit donc acquérir ces parcelles auprès de l'EPFL pour pouvoir les céder ensuite à la société LP Promotion.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'avis des Domaines en date du 18 février 2019,
Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'abroger la délibération n° 18.2019 prise par le Conseil municipal le 19 février 2019.

Article 2 : d'acquérir les parcelles AH 106/108/1541/543/574/575/576/577/578/579/580/581 situées 71-73 route de Fronton d'une superficie totale de 2 441 m² appartenant à l'EPFL.

Article 3 : le prix d'acquisition est fixé à 1 992 883.81 € pour une cession devant intervenir au plus tard au 31 octobre 2019.

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190327-27032019_35-DE
Reçu le 02/04/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
01/04/2019

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E